

**SERVICE DÉPARTEMENTAL
DE L'ÉCOLE INCLUSIVE**

Belfort, le 13 Octobre 2025

Affaire suivie par :
Nadine NAAS
Inspectrice de l'éducation nationale
en charge de l'adaptation scolaire
et de la scolarisation des élèves
en situation de handicap

L'inspectrice d'académie
directrice académique des services de
l'éducation nationale du Territoire de Belfort
à

Destinataires in fine

Tél: 03 84 46 66 04

Mél: ce.ien-ash.dsden90@ac-besancon.fr

4 Place de la Révolution française – CS 60129
90003 Belfort cedex

Objet : orientation des élèves du premier degré et du second degré vers les enseignements généraux et professionnels adaptés du second degré.

Références

- Arrêté du 21 octobre 2015 (B.O n°40 du 29 octobre 2015) relatif aux classes de section d'enseignement général et professionnel adapté.
- Circulaire n°2015-176 du 28 octobre 2015 relative aux sections d'enseignements généraux et professionnels adaptés.
- Guide régional de pratiques partagées (Éducation Nationale – Agence régionale de santé – Maison Départementale des Personnes Handicapées) 14 octobre 2022.

1 – Public concerné

Il s'agit des élèves qui présentent des difficultés scolaires graves et durables auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien.

Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux et présentent des lacunes importantes qui risquent d'obérer l'acquisition de celles prévues au cycle de consolidation.

2 – Analyse partagée des besoins des élèves

La Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du Second Degré (CDOEASD) travaille sur dossiers.

- a- Elle prend en compte les éléments scolaires dont les évaluations Open.scol et les mesures de prévention, d'aide et de soutien mises en œuvre. (PPRE, PAP, RASED, stages de réussite...)

- b- Elle s'appuie sur les bilans psychologiques établis par les psychologues de l'éducation nationale (PsyEN EDA-EDO)
- c- Elle recueille l'avis de la famille.

3 – Procédure et étapes

L'orientation vers les enseignements généraux et professionnels adaptés du second degré (EGPA) relève d'une démarche qui débute au CM1.

a) Élèves scolarisés en CM2 ou en 6^{ème}

Dates	Procédure d'admission en SEGPA
Avant le 30/11/25	Passation des évaluations Open.scol (attendus de fin de cycle 2).
Avant les vacances de Noël	Rencontre avec les parents sous la forme d'une équipe éducative (avec le ou les enseignants, les membres du RASED ...) pour partager les résultats du 1er trimestre et des évaluations Open.scol en vue de la constitution d'un dossier d'orientation *.
Au plus tard le 15/01/26	Transmission des dossiers par les directeurs et les directrices d'école et les chefs et les cheffes d'établissement à la coordinatrice de la CDOEASD.
Du 19/01/26 au 6/03/26	Analyse partagée des dossiers avec les psychologues de l'éducation nationale en vue de la passation d'un bilan psychométrique. Passation des bilans psychométriques par les psychologues de l'éducation nationale.
Du 9/03/26 au 3/04/26	Examen et proposition d'orientation par la sous-commission de la CDOEASD (1er et 2nd degrés).
Le 24/04/26	Examen des dossiers du 1er et du 2nd degrés par la commission plénière de la CDOEASD.
Dès le 4/05/26	Envoi des notifications d'orientation par la Division des Élèves et de la Scolarité (DES) aux écoles et aux établissements du second degré.
Dès le 5/05/26	Dès réception de la notification d'orientation, le chef ou la cheffe d'établissement ou le directeur ou la directrice d'école reçoit les parents pour leur communiquer le résultat et leur transmettre le coupon réponse.
Au plus tard le 20/05/26	Retour du coupon réponse par les parents à la DSDEN.
Juin 2026	Communication du collège d'affectation aux parents (Signoret Belfort- Vauban Belfort- Jules Ferry Delle).

*** RAPPEL :** En cas de refus des parents, la constitution du dossier est poursuivie jusqu'à son terme (envoi à la coordinatrice de la CDOEASD). Les parents auront toujours la possibilité de refuser l'orientation qui sera proposée à l'élève.

b) Élèves scolarisés en 6^{ème} SEGPA inclusive

Dates	Procédure d'admission en SEGPA
Rentrée 2025	1 ^{ère} passation des évaluations Open.scol (cycle 3)
Mars 2026	2 ^{ème} passation des évaluations Open.scol (cycle3) Avis du conseil de classe du 2 ^{ème} trimestre sur la poursuite en 5 ^{ème} SEGPA ou le retour en 5 ^{ème} ordinaire.
Au plus tard le 18/03/26	Transmission des dossiers par les chefs et les cheffes d'établissement à la coordinatrice de la CDOEASD.
Du 20/03/26 au 3/04/26	Examen et proposition d'orientation par la sous-commission de la CDOEASD.
Le 24/04/26	Examen des dossiers par la commission plénière de la CDOEASD.
Dès le 4/05/26	Envoi des notifications d'orientation par la Division des Élèves et de la Scolarité (DES) aux établissements.
Dès le 5/05/26	Dès réception de la notification d'orientation, le chef ou la cheffe d'établissement reçoit les parents pour leur communiquer le résultat et leur transmettre le coupon réponse.
Au plus tard le 20/05/26	Retour du coupon réponse par les parents à la DSDEN.
Juin 2026	Communication du collège d'affectation aux parents (Signoret Belfort- Vauban Belfort- Jules Ferry Delle).

4 – Formulaire de demande d'orientation

Tous les documents sont téléchargeables sur le site de la circonscription ASH 90.

Accès : <https://ash.circo90.ac-besancon.fr/>

↳ SEGPA

↳ PROCEDURES D'ORIENTATION

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette procédure d'orientation des élèves.

Je vous prie d'agréer, mesdames, messieurs l'expression de mes salutations distinguées.


Mariane TANZI

Destinataires

- *Mesdames et messieurs les cheffes et les chefs d'établissements des collèges publics et privés*
- *Mesdames les directrices adjointes et monsieur le directeur adjoint et responsables de section d'enseignement général et professionnel adapté*
- *Madame l'inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'information et de l'orientation*
- *Madame la directrice du centre d'information et d'orientation*
- *Mesdames les inspectrices de l'éducation nationale en charge d'une circonscription du 1er degré*
- *Mesdames et messieurs les directrices et les directeurs d'école*
- *S/c de mesdames les inspectrices de l'éducation nationale en charge d'une circonscription du 1er degré*
- *Mesdames et messieurs les psychologues de l'éducation nationale*
- *Mesdames les responsables du service médical, social et infirmier*